



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
Unité - Dignité - Travail

AUTORITE NATIONALE DES ELECTIONS



PRESIDENCE

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

N° 348/ANE/P/.25

COMMUNIQUE DE PRESSE DE L'AUTORITE NATIONALE DES ELECTIONS (A.N.E)

Dans le cadre des élections groupées prévues pour le 28 décembre 2025, le Président de l'Autorité Nationale des Elections (A.N.E) informe l'opinion publique et tout particulièrement les candidats à l'élection présidentielle ainsi qu'aux législatives, que le versement des cautions électorales s'effectuera selon la procédure ci-après :

- 1- Les candidats sont invités à se présenter au Trésor Public, plus précisément à la Perception, afin d'y retirer un bordereau de paiement.
- 2- Ce bordereau devra ensuite être présenté auprès des établissements bancaires habilités pour l'acquittement de la caution.
- 3- Une fois le paiement effectué, les candidats devront retourner à la Perception afin d'obtenir la quittance correspondante.

Pour les élections Régionales et Municipales, les candidats sont priés de se rapprocher des Trésoreries régionales ou des Trésoreries principales. Les coordonnées bancaires destinées à ces opérations sont les suivantes : BGFI (37128107001-60) ; BPMC (37102620001-26) ; ECOBANK (33580003759-19) ; BSIC (37140008100-81)

Fait à Bangui le 26 se

ptembre 2025



Dr. MOROUBA Mathia

Président